

Compte rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Station d'Epuration de Givors du lundi 17 février 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYSEG, légalement convoqué le 28 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire au siège du syndicat, sous la Présidence de Monsieur Gérard FAURAT.

AC: Assainissement Collectif EP: Eaux Pluviales ANC: Assainissement Non Collectif

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT - François PINGON - Dominique VIRET - Josiane MOMBRUN - Colette VUILLEMIN – Guillaume LEVEQUE - Pierre FOUILLAND - Gérard GOUJON - Vincent GUGLIELMI - Denis MONOD - Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : André MONTET (excusé) - Jean-François PERRAUD Jean-Jacques COURBON (excusé) - Thierry DILLENSEGER (pouvoir à M. FAURAT) - Laurent CHARPENTIER - Gérard MAHINC (excusé)

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance ne prenant pas part au vote : Jean-Philippe GILLET

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Françoise TRIBOLLET - Thierry PERRIN - Didier GARNIER - Rémi FOURMAUX - Michel CASTELLANO - Didier DUMONT-BURDIN - Thierry BADEL - Jean-Jacques BADIOU - Jean-Jacques DURANTIN - Jean-Pierre MARCONNET - Jean-Pierre COMBLET - Jean-Luc FOISON - Charles GOUTARET - Alain CLERC

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Catherine LAMENA - Yves PAPILLON - Christian GALLET

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance : Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

Membre titulaire ANC présent à la séance : Maurice OLAGNIER Membre titulaire ANC absent à la séance : Michel DUBOST Membre suppléant ANC absent à la séance : Gilles BARBERET

Trésorier: Mme Delphine FREJAT

Permanents SYSEG: Mmes Christelle FARGEAS, Claire VIRICEL, Angélique JUTHIER, Gaëlle BADOIL,

MM. Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Christophe DOMENGET, Sébastien LAURENT

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du compte rendu du dernier comité syndical,
- Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir,
- Mandat contrat assurance risques statutaires donné au Centre de Gestion du Rhône pour conduire une procédure de commande publique,
- Débat d'orientation budgétaire 2020,
- Questions diverses.

Monsieur Gérard FAURAT ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il annonce que M. DILLENSEGER est excusé et lui a donné son pouvoir.

Monsieur Pierre FOUILLAND est désigné secrétaire de séance.

1 - Compte rendu du comité syndical du 16 décembre 2019

Le compte rendu de la séance du comité syndical du 16 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir

- Marché attribué dans le cadre du marché subséquent relatif à l'accord-cadre de missions de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement sur le territoire du SYSEG :
 - Etude préliminaire pour les différents travaux de mise en séparatif recommandés dans le schéma directeur sur la commune de Brignais (secteurs Garel/La Côte/Michalon) attribué à SEDIC : 8 900 € HT sur le budget principal AC (opération BRIG-1110).

Passation d'avenants aux marchés :

- Avenant n°1 au marché de l'étude hydraulique et propositions de travaux sur les réseaux d'assainissement de la commune de Millery Réalités Environnement :
 - Marché initial : 44 980,00 € HT sur le budget principal AC (opération MILL-7105).
 - Montant de l'avenant 5 913,00 € HT suite à des enquêtes complémentaires de terrain demandées.
- Avenant n°2 au marché de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du centre bourg de la commune d'Orliénas lot n°1 réseaux eaux usées et eaux pluviales RAMPA TP :
 - Marché initial : 943 926.90 € HT (675 340,80 € en AC et 268 586,10 € en EP).
 - Montant de l'avenant 82 905.81 € HT (33 771,42 € en AC et 49 134,39 € en EP) suite à des travaux supplémentaires.

Attribution de marchés et avenants :

- ➤ Réhabilitation par pose du réseau de transport d'assainissement DN 300 mm 1ère section tranche 2, sous RD83, du rond-point (compris) avec la RD342 jusqu'à l'antenne de Mornant attribution à : RAMPA TP 419 631,30 € HT (opération n°81 du budget assainissement collectif).
- ➤ Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de la Giraudière à Brignais et création d'un bassin d'infiltration attribution à : SOGEA 266 374 € HT (opération BRIG-1106 du budget assainissement collectif) et 563 043,60 € TTC (opération BRIG-20 du budget eaux pluviales).
 - Et avenant n°1, précisant la part eaux usées et eaux pluviales ainsi que la réalisation des travaux conformément à la Charte qualité des réseaux d'assainissement.

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

3 - Délibération n° 2020-01 - Mandat contrat assurance risques statutaires donné au Centre de Gestion du Rhône pour conduire une procédure de commande publique - Vote AC/ANC/EP

M. FAURAT propose que le SYSEG demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de le garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes :

• Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques: décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

• **Agents non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques** (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

Pour mémoire le syndicat adhère jusqu'en 2021 au contrat d'assurance groupe du CDG pour l'ensemble des risques et pour les agents affiliés à la CNRACL et non affiliés à la CNRACL.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le SYSEG à demander au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de le garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL, selon les modalités citées ci-dessus.

4 - Délibération n° 2020-02 - Débat d'orientation budgétaire 2020- Vote AC/EP/ANC

Les rapports d'orientations budgétaires 2020 des trois budgets (budget principal assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif, budget annexe eaux pluviales), ainsi que leurs annexes ont été au préalable transmis aux délégués et seront annexés à la présente délibération.

Rapporteurs: M. LEVEQUE et M. FAURAT.

Une présentation des points principaux de ces différents documents est réalisée.

BUDGET ANNEXE SYSEG ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Le SPANC a un territoire s'étendant sur 16 communes comprenant 2 944 installations.
- Il n'est pas prévu en 2020 de revoir les montants des différentes redevances de ce service.
- Ce budget ne comporte pas de dette.
- Ce service est géré en régie avec deux postes de techniciens à temps plein, le deuxième poste est pourvu depuis le 8 octobre 2018.
- Le syndicat a réalisé en 2019 sa dernière opération de réhabilitations groupées bénéficiant des subventions de l'Agence de l'eau dans le cadre du Xème programme. Il ne sera pas lancé une autre opération car l'Agence de l'eau a supprimé les aides dans le cadre de son XIème programme.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 présente un total de 41 352.83 €.

Les restes à réaliser représentent un montant en dépenses d'investissement de 16 633.10 € TTC.

Les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel...) et d'investissement (achat de petit matériel informatique) sont énoncées.

Les recettes de fonctionnement sont liées aux différents contrôles réalisés comme le bon fonctionnement, la conception-réalisation.

Etat de l'actif:

Il est proposé de revoir la durée des amortissements en l'allongeant pour les nouveaux biens qui seront acquis à partir de 2020, une délibération devra être prise. Les charges d'investissement sont faibles sur ce budget.

Préambule sur les budgets assainissement et eaux pluviales

Le système d'assainissement est autorisé par arrêté préfectoral depuis le 1er août 2019 comprenant principalement un programme de travaux et d'aménagements de 21,5 millions d'Euros sur 10 ans dont le SYSEG est maître d'ouvrage et de 6,5 millions d'Euros dont la Métropole de Lyon est maître d'ouvrage en tant que gestionnaire du réseau de collecte sur Givors et Grigny raccordé sur le système d'assainissement du syndicat.

Dans les tableaux de présentation ces programmes ont été fléchés et les montants prévus au Schéma Directeur d'Assainissement indiqués.

En parallèle de celui-ci des enveloppes devront être dévolues pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, des études ont été lancées fin 2019 afin de définir en partie celles-ci.

Deux opérations autorisées par la DREAL ont été réalisées par anticipation :

- Mise en séparatif de Loire-sur-Rhône, montant prévisionnel SDA 415 000 € HT, réalisé 288 438.67 € HT (subvention Département et Agence de l'Eau : 139 841.42 €, coût résiduel 148 597.25 €). Volet EP : réalisé 135 281.33 € TTC (subvention Département : 21 580.00 €, coût résiduel pour la commune de 91 509.78 €, FCTVA déduit)
- Réhabilitation des décanteurs lamellaires à la STEP de Givors, montant prévisionnel SDA 450 000 € HT, réalisé 421 386.34 € HT.

Une opération autorisée par anticipation sur Orliénas se terminera début 2020 : mise en séparatif du centre Bourg, montant prévisionnel SDA 530 000 € HT (futur réalisé supérieur au SDA car mise en séparatif plus poussée afin de supprimer la totalité des déversements d'eaux usées au milieu naturel).

Mme JUTHIER présente un programme de travaux portant sur les volets EP et AC pour les travaux de mise en séparatif rue de la Giraudière à Brignais, opération faisant partie du Schéma Directeur d'Assainissement.

BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES

- La compétence eaux pluviales est exercée sur le territoire de 14 communes.
- Le programme d'investissement est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du budget car des ajustements en partenariat avec les communes sont en cours.
- Pour mémoire ce budget est financé par les participations des communes suivant des clefs pour le fonctionnement liées aux linéaires de réseaux et à la superficie des bassins. Concernant la participation à l'investissement il est répercuté à la commune concernée et peut être soit direct soit par emprunt répercuté chaque année (FCTVA et subventions déduits).
- Dette, capital restant dû au 1er janvier 2020 : 544 758,05 €. Comme chaque année sont inscrits les emprunts pour lesquels les communes souhaitent ce type de financement et un emprunt d'équilibre pour couvrir le FCTVA perçu en 2021.
- Charges de personnel : 10 % d'un poste de technicien.
- Les réseaux et bassins sont gérés dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement collectif qui a pris effet le 16 juillet 2018 pour une durée de 6 ans.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est déficitaire : 811 812.47 €.

Les restes à réaliser d'investissement représentent un montant de 917 076.96 € TTC en dépense.

Les charges de fonctionnement sont afférentes, à la rémunération du délégataire pour les prestations d'entretien des bassins d'eaux pluviales ; d'entretien des réseaux séparatifs et des ouvrages de collecte d'eaux pluviales ; la quote-part des réseaux unitaires, au chapitre 011.

Au chapitre 012, pour l'affectation de 10% du salaire et charge d'un technicien.

Mme JUTHIER présente un programme de travaux prévus sur la commune de Montagny pour le quartier de Sourzy, dont la phase 1 consiste en la création d'un réseau d'eaux pluviales et un raccordement d'une partie des eaux pluviales.

Le programme d'investissement du budget annexe eaux pluviales 2020 est présenté, ainsi que le tableau des participations et des régularisations.

BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence assainissement collectif est exercée sur le territoire de 15 communes dont trois par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération. Les stations d'épuration, les différents ouvrages et les réseaux sont gérés dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement collectif qui a pris effet le 16 juillet 2018 pour une durée de 6 ans.

Dette, capital restant dû au 1er janvier 2020 : 3 518 470,95 €.

Capacité de désendettement : 1.96 années en 2019.

Les principales recettes du syndicat sont celles liées à la surtaxe assainissement, la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), la participation de la Métropole de Lyon, la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau.

Les principales dépenses correspondent aux charges de fonctionnement (chapitre 011 : rémunération du délégataire pour la convention Métropole de Lyon ; programme de communication ; taxes et redevances ; frais notariés, frais divers ...). S'ajoutent les intérêts des emprunts et les indemnités et charges des élus.

M. LAURENT présente le plan de communication pour l'année 2020.

Départ de M. MONOD.

Dans les charges de personnel il est budgétisé la création d'un poste de chargé de mission pour animer la stratégie de « désimperméabilisation/déraccordement » + action de déconnexion de surfaces actives prévu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Effectifs prévus au BP : 3,2 ETP catégorie A (dont le nouveau poste à compter de septembre), 2,9 ETP catégorie B et 2 ETP catégorie C.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 présente un total de 3 335 404.55 €.

Les restes à réaliser d'investissement représentent un montant de 1 396 471.44 € HT en dépense et 32 188.00 € HT en recette.

Mmes JUTHIER et BADOIL ainsi que M. DOMENGET présentent quelques programmes de travaux prévus :

- Réhabilitation du collecteur secteur des Aigais à Brignais : pose d'un nouveau réseau plus éloigné de la rivière ou gainage ou solution mixte (opération du SDA*).
- Station d'épuration de Bellevue : station non conforme à réhabiliter, solution à choisir après une étude préliminaire.
- Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue de Verdun à Mornant (opération du SDA*).
- Poste de relèvement de la Côte à Mornant: reconstruction de l'ouvrage et amélioration de l'accès (opération du SDA*).
- Bassin d'orage aux Sept Chemins : création d'un ouvrage ou reprise des réseaux à confirmer par une étude préliminaire (opération du SDA*).
- Collecteur des Platières à St Laurent d'Agny et Beauvallon (Chassagny), travaux en lien avec la COPAMO, avec une réalisation en deux tranches (opération du SDA*).

*SDA: Schéma Directeur d'Assainissement.

Le programme d'investissement du budget principal assainissement collectif 2020 est présenté, ainsi que le programme d'investissement portant sur les dépenses prévues pour les aménagements de la MIE.

Le débat d'orientation budgétaire ayant été débattu en séance :

• le comité syndical prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire relative à l'exercice 2020.

5 - Questions diverses

Opération de réinjection des billes de biostyrène dans les biostyrs

Contexte:

- Constat 2018 : A la prise de contrat, présence d'environ 270 m³ dans la bâche eaux sales biostyrs ⇒ perte du volume utile de la bâche engendrant un mauvais fonctionnement des biostyrs.
- Janvier 2019 : Pompes 1 et 2 vidange bâche eaux sales H.S. ⇒ impossibilité de remettre les pompes neuves en place (bâche trop obstruée) : mise en place d'une pompe de secours.

M. VIRET indique que VEOLIA demande la prise en charge par le SYSEG de l'opération de réinjection des billes de biostyrène dans les biostyrs. Ils ont mené des opérations de recherches dans le but de trouver une solution sur le transfert des billes par leur service, mais elles se sont avérées non concluantes et coûteuses pour le délagataire. VEOLIA dans leur devis propose de faire intervenir l'entreprise Palm Environnement spécialisée dans ce genre d'opération.

M. FAURAT précise qu'il s'agira d'une dépense de fonctionnement, et propose qu'elle soit prise en charge par le syndicat, son coût est estimé à 25 388 € HT.

M. VIRET ajoute que VEOLIA a hérité de ce problème. Lorsque celui-ci sera réglé le délégataire s'engage à gérer les billes comme prévu au contrat et repartira sur un fonctionnement normal.

Le comité syndical donne un avis favorable au devis fourni par VEOLIA et sa prise en charge par le syndicat.

Départ de M. VIRET.

Aire de stockage du Drevet

M. FAURAT relate le contexte actuel :

- Lors d'une panne de la pompe ou d'un blocage du flotteur, le niveau monte : impossibilité de sortir la pompe, le disjoncteur se trouve sous l'eau et fait disjoncter l'alimentation Enedis.
- Petite pompe vide cave hors service actuellement.
- La bâche des lixiviats se trouve au même niveau que l'aire de stockage.
- Les précipitations engendrent des inconvénients sur les deux aires de boues d'où une difficulté de stockage des boues plus liquides. L'épandage en subit également les conséquences.

M. FAURAT présente au comité syndical les 3 propositions susceptibles de résoudre cette situation :

- Mise en place d'un poste complet équipé de deux pompes dont une en secours, d'une armoire extérieure (hors d'eau) équipée d'une télétransmission par GSM avec sonde de niveau installée dans la bâche. Consultation chaque semaine de la hauteur dans le bassin de stockage des jus pour déclencher le pompage et transport : coût environ 16 000 €.
- Terrassement et mise en place d'une cuve de 60 m³ à une profondeur de 6 m dans le rocher avec contrainte du pylône TDF : coût environ 60 000 €.
- Couverture de l'ensemble de l'aire de stockage avec une hauteur spécifique au chargement des boues soit pour couvrir 650 m² de plateforme : coût environ 100 000 €.

Départ de M. GOUJON.

Le comité syndical fait part des remarques suivantes :

- Intégrer l'audit des aires de boues dans celui de la station d'épuration de Givors en étudiant la solution de la couverture de l'aire de stockage avec éventuellement l'installation de panneaux solaires.
- Etudier en partenariat avec VEOLIA la solution d'un pompage moins coûteux.

Information sur la mise en place de la fourniture et pose d'une armoire de commande par filtre biostyr à la station d'épuration, pour prise en main local des vannes air/eau/débit

M. CLAUDET-BOURGEOIS indique qu'actuellement une seule armoire de commande gère les cinq bassins de filtres biostyrs, ayant pour conséquence une mise à l'arrêt totale de tous les bassins en cas de panne de l'armoire.

La solution envisagée serait de mettre en place une armoire par bassin, l'objectif étant de pouvoir isoler le fonctionnement de chaque biofiltre afin d'optimiser le process, et en cas de dysfonctionnement, de ne pas avoir à bypasser la filière complète.

Le comité syndical valide l'installation simultanée des 5 armoires en 2020 pour un montant de 30 521,20 € HT.

Monsieur Gérard FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président, Gérard FAURAT



Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 les rapports d'orientations budgétaires 2020 sont à la disposition du public au siège du SYSEG.